

Prix du Mémoire 2025 sur les études du patrimoine **Impacts socio-culturels et représentations numériques**

Par ce prix, le Centre des monuments nationaux vise à **reconnaître et récompenser l'excellence académique** en mettant en lumière des mémoires et recherches universitaires innovants et significatifs applicables au domaine du patrimoine. Les candidat.e.s sont invité.e.s à soumettre des travaux de recherche originaux en lien direct – ou qui pourraient s'appliquer – aux sites patrimoniaux. Ils peuvent être **issus de toute discipline** (sciences de l'information et communication, informatique, sociologie, *design*, droit, philosophie, etc.) et doivent aborder des questions actuelles et pertinentes liées au patrimoine.

Les études peuvent donc concerner des édifices remarquables de type châteaux, palais, demeures modernes (villa Cavrois), des habitations de personnages illustres (maison de Jules Verne), des anciens sites industriels (Lewarde), des anciennes prisons ou forts (château d'If), sites archéologiques (alignements de Carnac) ou encore territoires tels que des quartiers historiques.

Il est possible de nous envoyer un mémoire de M1, à condition que la candidature soit accompagnée d'une lettre de recommandation du/de la directeur.rice de mémoire.

Le prix du mémoire est organisé en lien avec le colloque [Faire vivre les monuments : Penser les expériences des publics](#). Tout candidat.e pourra se référer à l'appel à communications pour plus de précisions.

AXES THÉMATIQUES

Le prix se divise en deux axes distincts, chacun ayant pour objectif de récompenser une approche particulière des études sur le patrimoine. Chaque candidat.e doit choisir l'axe dans lequel il ou elle souhaite postuler, en fonction de l'orientation de son travail de recherche. Ainsi, deux gagnant.e.s seront désigné.e.s, un pour chaque axe, afin de récompenser la diversité des approches.

Axe 1. Études sur l'impact socioculturel et la médiation des sites

Ces études peuvent prendre en compte **l'architecture et le monument comme éléments physiques et tangibles**, en s'intéressant à leur conception, leur matérialité et leur contexte historique. Elles examinent

également **leur appropriation territoriale, sociale et culturelle**, explorant les usages, perceptions et interactions des communautés locales et des visiteurs avec ces espaces. Enfin, elles intègrent **l'analyse de leurs espaces intérieurs**, considérés comme des lieux de médiation artistique, culturelle et historique, pouvant inclure des musées ou des dispositifs scénographiques innovants.

Axe 2. Représentations numériques des sites patrimoniaux

Les représentations numériques visent à reproduire, transcrire ou interpréter les caractéristiques matérielles (formes, textures, dimensions), sensorielles (couleurs, acoustique, parfums...) et immatérielles (histoire, usage, symbolisme) du monument, tout en offrant de nouvelles possibilités pour sa conservation, sa compréhension, son interprétation ou sa diffusion. Ces représentations seront considérées comme **numériques** lorsqu'elles ont été produites à l'aide d'outils numériques et/ou parce qu'elles sont elles-mêmes des objets numériques. Elles couvrent donc un champ important, allant des logos de monuments aux modèles et rendus 3D, en passant par le video mapping, les visites virtuelles ou encore le contenu sonore. Conçues pour être exploitées **dans le monument** lui-même, **dans des lieux dédiés**, à **distance** ou de manière **hybride**, elles peuvent s'adresser aux visiteur·euse·s, aux professionnel.le.s de la culture ou aux chercheur·euse·s.

Les recherches présentées explorent ainsi différents aspects : le processus d'idéation et de création de ces représentations numériques, leur intégration dans des contextes patrimoniaux ou encore leurs usages et réceptions, qu'il s'agisse de préservation, de recherche, de médiation culturelle et scientifique ou de rayonnement culturel. Ces travaux interrogent de façon novatrice leurs limites, leurs potentiels et leurs impacts émotionnel, intellectuel, technologique ou encore économique. Enfin, ils analysent les interactions entre les technologies utilisées et leurs utilisateur·trice·s.

Conditions d'éligibilité du mémoire

- Être un mémoire de recherche (issu d'une université ou école supérieure, niveau Master 1 ou 2) ;
- Porter sur une ou plusieurs thématiques présentées ci-dessus sous toutes ses formes ;
- Être rédigé en français ou en anglais
- Avoir été soutenu dans une université ou école de l'Union européenne, Québec, Suisse ou Royaume-Uni
- Avoir été achevé pendant l'année universitaire 2023-2024

Procédure de candidature

Les candidat.e.s intéressé.e.s doivent soumettre leur candidature avant le **20 janvier 2025** à Marie Ballarini à l'adresse suivante : marie.ballarini@dauphine.psl.eu. Dans l'objet du mail, merci d'indiquer « PRIX DU MÉMOIRE 2025 ». Un mail de confirmation validera la réception de votre candidature.

Les dossiers de candidature doivent inclure :

1. Un exemplaire électronique du mémoire au format PDF ;
2. Trois pages de présentation du mémoire, anonymisées (sans mention du nom du candidat, de l'université/école ou du directeur.rice), présentant :
 - Un résumé de votre travail de recherche (incluant le cadre théorique, la méthodologie et les principaux résultats) ;
 - Une explication de la contribution de votre recherche aux débats actuels du secteur patrimonial et de ses potentiels prolongements pour les professionnel.le.s de ce secteur.
3. Pour les mémoires de M1 uniquement : une lettre de soutien du.de la directeur.rice de mémoire.

Processus de sélection

Les mémoires soumis seront évalués par un comité de sélection composé d'expert.e.s du domaine patrimonial, d'universitaires et de praticien.ne.s. Les critères d'évaluation incluront l'originalité de la recherche, la qualité de l'argumentation, la méthodologie utilisée et la contribution au domaine patrimonial.

- **Première phase** : évaluation anonyme de la fiche de présentation de trois pages par au moins deux relecteur.rice.s entre le 15 janvier et le 15 février 2025
- **Seconde phase** : évaluation finale par le comité scientifique de l'axe choisi par l'étudiant.e entre le 1^{er} mars et le 15 avril 2025

Annnonce des résultats

Les résultats seront annoncés publiquement le 6 mai 2025 à l'Hôtel de la Marine lors du colloque [Faire vivre les monuments : Penser les expériences des publics](#).

Récompenses

Le.la lauréat.e de chaque axe recevra une **bourse de 500 €** financée par le Centre des monuments nationaux. Une publication des travaux remarquables est envisagée.

Contact

Nous encourageons tous les étudiant.e.s passionné.e.s par le domaine du patrimoine à saisir cette opportunité unique pour faire reconnaître leur travail exceptionnel. Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter **Marie Ballarini** (marie.ballarini@dauphine.psl.eu).